

## **CESER de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

**Séance plénière du 12 décembre 2016 à Besançon**

**Avis du CESER « agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport ferroviaire de voyageurs TER Bourgogne » rapport 4.7**

**Déclaration de Jean-Christophe Gossart pour la CGT**

Bien évidemment, la CGT est d'accord avec ces investissements conformes à la loi améliorant l'accessibilité des PMR aux gares. Notons que ces investissements ont pris du retard : 350 000 € sur 880 000 € rattrapé partiellement en 2017. Mais l'accessibilité ne doit pas se résumer à des travaux matériels, certes indispensables mais insuffisants si, dans le même temps, la présence humaine dans les gares et dans les trains se raréfie pour tous les usagers, personnes en situation de handicap incluses.

Ainsi il est prévu :

- ✓ la fermeture des guichets de Gray, Saint-Vit, Luxeuil, Baume-les-Dames, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyarde,
- ✓ la suppression de 5 agents aux guichets de Dijon-Ville,
- ✓ la fermeture alternée des guichets de Saint-Florentin et de Tonnerre ( villes distantes de 30 kms l'une de l'autre ),
- ✓ les suppressions des autorisations de départ à Dole et donc la suppression du personnel sur les quais de cette ville,
- ✓ la suppression des contrôleurs dont les missions incluent la sécurité des usagers et des circulations, le renseignement et l'information lors du voyage notamment sur le périmètre dijonnais : Is-sur-Tille, Les Laumes, Chalon-sur-Saône, Seurre, et sur l'axe Laroche - Paris Bercy.

Face à ces précisions, le Conseil Régional nous répondra « Dormez tranquilles, braves gens, le service Accès + prendra en charge les Personnes en Situation d'Handicap ».

Le Conseil Régional nous répondra également « Dormez tranquilles, braves gens, il y aura une Brigade Anti-Fraude ».

Mais faute de personnels, les gares accessibles aujourd'hui ne le seront plus demain, les usagers seront livrés à eux-mêmes en cas de dysfonctionnement d'un train en pleine voie, de retard entraînant des difficultés de correspondances, de malaise et autres problèmes de santé ...

**Ces annonces ont été faites de concert entre la Direction de la SNCF et le Conseil Régional, voir le compte-rendu de la commission Transports Bourgogne Franche-Comté du 10 Novembre 2016.**

**Rappelons également concernant l'accessibilité des Personnes en Situation de Handicap (PSH) que :**

- ✓ les rames Régio2N, vantées à juste titre, n'ont pas été commandées après la fusion des 2 anciennes régions,**
- ✓ que rien n'est dit sur l'accessibilité des services routiers qu'ils soient en complément ou en concurrence des lignes ferroviaires.**

**Néanmoins, la CGT votera cet avis qui reprend nos remarques sur la déshumanisation des gares et des trains.**